

Informations de base	
<b>2021/2896(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Normes techniques de réglementation précisant le montant de la marge totale pour le calcul du facteur K «marge de compensation fournie» (K-CMG)	
Complétant <a href="#">2017/0359(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.04 Banques et crédit	
2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
24/09/2021	Publication du document de base non-légal	<a href="#">C(2021)06776</a>	
24/09/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
06/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/01/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		